



INFORMATION IMPORTANTE RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Aux utilisateurs actuels des restaurants scolaires
(Restaurant scolaire de Vaulion, Restaurant scolaire de Vallorbe)

Vallorbe, le 5 juillet 2024

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Dès la rentrée d'août 2024, le restaurant scolaire de Vaulion continuera d'accueillir les élèves de 7-8P des communes du Vallon du Nozon y compris les élèves forains de Vaulion en deux services. Sur demande, et en fonction des places disponibles les enfants de 7-8P domiciliés à Vaulion (localité) peuvent prendre leur repas au restaurant.

Le restaurant de Vallorbe accueillera, les élèves de la 9S à la 11S, domiciliés dans les villages du Vallon du Nozon. Sur demande, et en fonction des places disponibles, les élèves de la 7e à la 11e année, domiciliés à Ballaigues ou à Vallorbe, peuvent prendre leur repas au restaurant.

Pour les élèves qui ont déjà fréquenté les restaurants scolaires durant cette année scolaire écoulée et qui sont déjà inscrits sur MonPortail, nous vous confirmons que le précédent contrat a automatiquement pris fin le 30.06.2024. C'est pourquoi nous vous prions de refaire une demande d'inscription en tapant le lien ci-après dans la barre de recherche de votre navigateur <https://ascovabano.monportail.ch>, en utilisant à nouveau votre identifiant et mot de passe actuels. Vous pourrez faire cette inscription dès que vous aurez reçu les horaires de votre enfant, envoyés par le secrétariat de l'Etablissement scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Nozon même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement au restaurant scolaire, mais au plus tôt le 2 août 2024.

Dès le 9 juillet 2024, vous trouverez le règlement contenant toutes les informations sur les coûts des repas et des pique-niques, sur le site de l'association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon. **Nous vous confirmons que votre précédent contrat s'est terminé automatiquement le 30.06.2024. Cependant, le login et le mot de passe restent valables pour accéder au système d'inscription en ligne dès le 2 août 2024.**

L'inscription est sans frais tant que l'élève n'a pas consommé un repas ou pique-nique. Dès la première consommation, un montant de CHF 25.00 sera débité, couvrant les frais administratifs pour l'année scolaire en cours.

Afin d'éviter la circulation et/ou la perte d'argent liquide, le paiement des prestations s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de l'équivalent de 4 repas devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail - MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'AscoVaBaNo <https://www.ascovabano.ch/>, onglet parascolaire), **AVANT le 1^{ER} cours de votre enfant.**



Les élèves fréquentant les restaurants scolaires conservent leur carte actuelle avec code-barres permettant leur identification. Dans tous les cas, la lecture de ce code au réfectoire débitera votre compte personnel qui devra être alimenté régulièrement (vous pouvez consulter le solde du compte en tout temps). Si votre compte présente un solde insuffisant, un rappel informatique automatique vous sera adressé par e-mail (données sécurisées).

Toute demande pour une nouvelle carte durant l'année scolaire vous sera facturée CHF 10.--, montant qui sera débité directement du compte.

De plus, si vous acceptez que votre enfant quitte le périmètre scolaire surveillé après le repas (uniquement pour les 9 à 11S au réfectoire scolaire de Vallorbe), nous vous prions de signer et retourner le document ci-joint. Les enfants de 7-8P ont l'interdiction de sortir du périmètre scolaire.

Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous recommandons de lire attentivement le règlement.

Nous restons à votre entière disposition en cas de questions et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos meilleures salutations.

Signatures

Le Président La secrétaire



ELEVES 9-10-11S INSCRITS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Formulaire à retourner à l'administration de l'AscoVaBaNo, Place du Pont 2, 1337 Vallorbe
(administration@ascovabano.ch)

J'autorise mon enfant à quitter le périmètre scolaire surveillé, de ce fait mon enfant sera sous mon
entière responsabilité.

Elève :

Nom.....Prénom.....Classe.....

Les parents:

Nom.....Prénom.....

Signature du parent :